

AVENANT N°2

AU PROCES-VERBAL DE CONSTAT N°02/1099

EN VUE DU

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DES VOIES DE

LA COMMUNE D'ALLAUCH

Conformément aux articles L. 5215-20 et L. 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil de Communauté n°

Et

Monsieur Roland POVINELLI, Maire d'Allauch, habilité à signer le présent document par délibération du Conseil Municipal n°

Retirent, du procès-verbal initial de transfert n° 02-1099, l'espace suivant, déterminé après enquête, dont la vocation n'était pas d'être incorporé au domaine public communautaire :

DENOMINATION		Origine	Extrémité	Longueur moyenne (mètres)	Largeur moyenne (mètres)	OBSERVATION
Chemin de Pichauris à Saint-Savournin		Chemin de Pichauris à Saint Savournin	Route de la Fève RD 908	1186	3,6	Portion
Rivoli	Z020					
TOTAL				1186		

la portion de voie restant transférée sera la suivante :

DENOMINATION		Origine	Extrémité	Longueur moyenne (mètres)	Largeur moyenne (mètres)	OBSERVATION
Chemin de Pichauris à Saint-Savournin		VSN Collet Redon / Pichauris RD46 A	Chemin de Pichauris à Saint Savournin	570	3,6	Portion
Rivoli	Z020					
TOTAL				570		

A Allauch, le

Le Maire d'Allauch

Roland POVINELLI

A Marseille, le

**Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole**

Eugène CASELLI

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
VOIRIE - CIRCULATION
Service Aménagement
2 Allée de la Voirie
13014 Marseille
Tél : 04 95 09 56 04
Fax : 04 95 09 56 51

06/04/2011

Allauch - Chemin vicinal de Pichauris à St. Savournin
portion à retirer



AX0001

AX0003

AX0002

AY0001

AZ0004

AZ0005

AY0002

AY0003

AY0016

AZ0007

AZ0008

AZ0010

AY0017

AY0024

AY0025

AY0025

AY0027

AY0020

AZ0009

AZ0081

AZ0082

AZ0083

AZ0084

AZ0085

AZ0086

AZ0087

AZ0088

AZ0089

AZ0032

AZ0033

AZ0034

AZ0035

AZ0036

AZ0037

AZ0038

AZ0039

AZ0040

AZ0041

AZ0042

AZ0043

AZ0044

AZ0045

AZ0046

AZ0047

AZ0048

AZ0049

AZ0050

AZ0051

AZ0052

AZ0053

AZ0054

AZ0055

AZ0056

AZ0057

AZ0058

AZ0059

AZ0060

AZ0061

AZ0062

AZ0063

AZ0064

AZ0065

AZ0066

AZ0067

AZ0068

AZ0069

AZ0070

AZ0071

Origine Cadastre Droits
de l'Etat réservés

0 100 200 m

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2011